

423. — 22 DÉCEMBRE 1871. —

LOI décrétant la libre entrée des denrées alimentaires (1). (Monit. du 23 décembre 1871.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Sont déclarées libres à l'entrée les marchandises suivantes :

1° Bestiaux : taureaux, bœufs, vaches, bouvillons, taurillons, génisses et veaux ; moutons, agneaux et porcs ;

2° Viandes ;

3° Grains : froment, épeautre mondé et non mondé, méteil, seigle, maïs, sarrasin, orge, drêche, avoine, pois, lentilles, fèves (haricots), fèvesoles et vesces ; gruau, orge perlé, farines et moutures de toute espèce, son, amidon, féculs et autres substances amylacées ; pain, biscuit, macaroni, semoule, vermicelle et pain d'épice ;

4° Riz de toute espèce, choucroute et fromages communs mous et blancs.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Elle cessera de sortir ses effets le 1^{er} mai 1872.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

424. — 23 DÉCEMBRE 1871. —

Arrêté ministériel par lequel il est créé une agence auxiliaire du trésor à Ath et à Péruwelz (Hainaut). (Monit. du 24 décembre 1871.)

(1) Session de 1871-1872.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et projet de loi. Séance du 28 novembre 1871, p. 13. — Rapport. Séance du 16 décembre 1871.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 21 décembre 1871, p. 206-210.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Rapport. Discussion et adoption. Séance du 21 décembre 1871.

(2) Session de 1871-1872.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 12 décembre 1871, p. 28. — Rapport. Séance du 14 décembre 1871, p. 50.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 16 décembre 1871, p. 162-163.

425. — 23 DÉCEMBRE 1871. —

Arrêté royal par lequel est promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold le sieur Doncker (E.-A.-J.), directeur à l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines. (Monit. du 28 décembre 1871.)

426. — 23 DÉCEMBRE 1871. —

LOI fixant le contingent de l'armée pour 1872 (2). (Monit. des 26 et 27 décembre 1871.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le contingent de l'armée pour 1872 est fixé à cent mille (100,000) hommes.

Art. 2. Le contingent de la levée de milice pour 1872 est fixé au maximum de douze mille (12,000) hommes, qui sont mis à la disposition du gouvernement.

Art. 3. Ce dernier contingent est divisé en deux parties : l'une, active, de onze mille (11,000) hommes ; l'autre, de réserve, de mille (1,000) hommes, assignée à l'infanterie.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, général GUILLAUME.)

427. — 24 DÉCEMBRE 1871. —

LOI contenant le budget des dotations pour l'exercice 1872 (3). (Monit. des 26 et 27 décembre 1871.)

Léopold II, etc. Les chambres ont

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 19 décembre 1871.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 20 décembre 1871, p. 21-22.

(3) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1870-1871.

Documents parlementaires. — Note préliminaire, texte du projet de loi et texte du projet de budget, p. 319. — Rapport. Séance du 22 avril 1871, p. 337.

Session de 1871-1872.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 novembre 1871, p. 61-63.

SÉNAT.

Session de 1871-1872.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 19 décembre 1871, p. 2.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 20 décembre 1871, p. 24.